

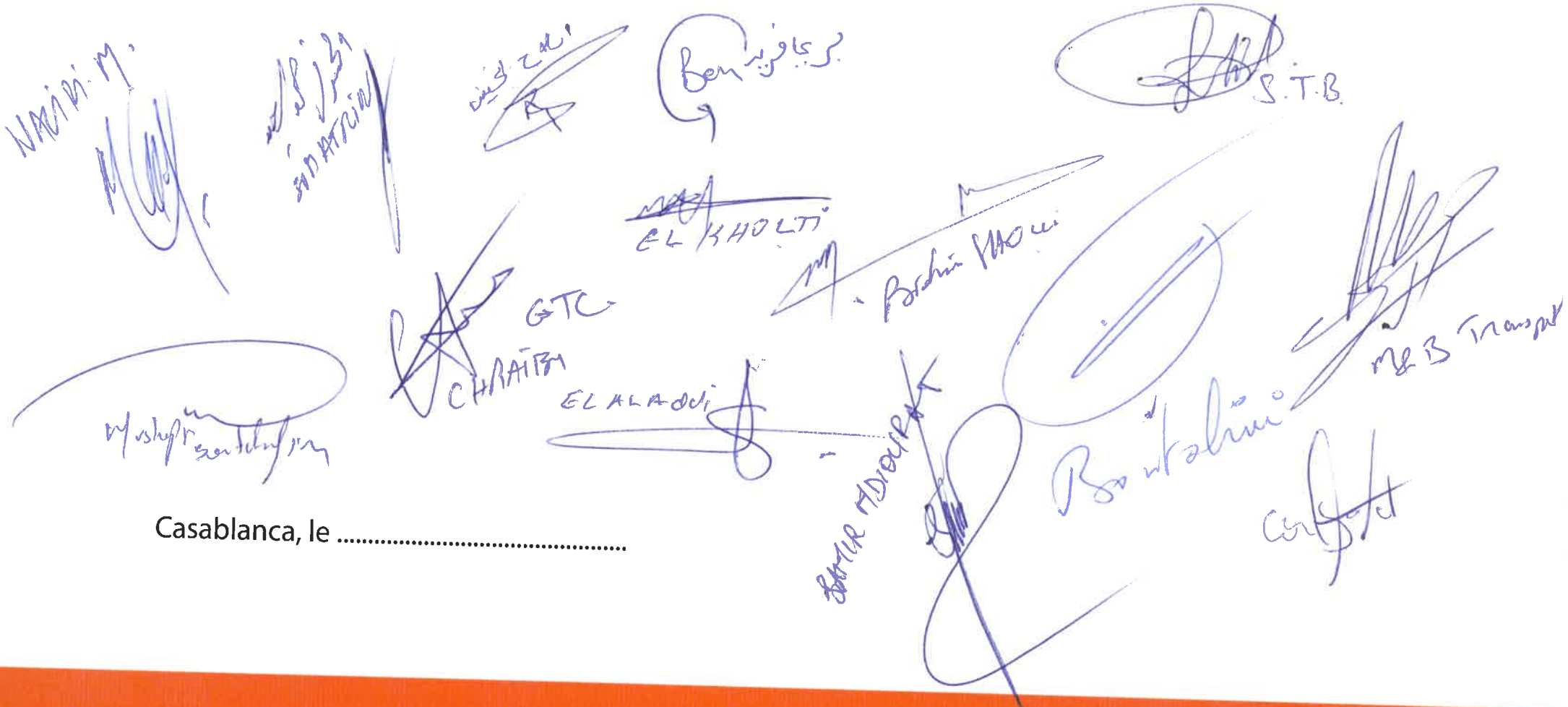
CHARTRE SECURITE ROUTIERE CIMAT et ses partenaires de transport

Conscients des risques des activités de transport routier, de l'impact des facteurs organisationnels, techniques et humains sur les performances opérationnelles de ces activités, et particulièrement sur la conduite, des conséquences néfastes tant matérielles que morales engendrées par les accidents de la route, et enfin de la nécessité de construire une culture de prévention impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique,

Ciments de l'Atlas et ses partenaires de la profession du transport, expriment leur volonté à adopter ensemble la présente charte pour la promotion et le développement de la sécurité routière.

Cette charte s'articule autour des axes suivants :

- 1° Adopter un comportement routier responsable et contribuer à réduire le risque des accidents sur les routes;
- 2° Respecter la réglementation en vigueur associée aux volets administratifs et opérationnels.
- 3° S'assurer de la qualification des chauffeurs, et mettre en œuvre des programmes de formation, de sensibilisation et de développement de compétences adéquats ;
- 4° S'assurer en permanence de la conformité des véhicules et des équipements associés, des infrastructures dans les sites, et les maintenir dans un état sûr, sécurisé et opérationnel ;
- 5° Respecter les procédures de travail relatives à la gestion du transport routier, établies par CIMAT ;
- 6° Mettre en place un système de gestion des déplacements à travers l'analyse du risque routier des itinéraires et le recours à la géolocalisation ;
- 7° Maintenir une communication transparente, sur les incidents routiers, les bonnes pratiques, et sur les performances sécurité routière, favorisant le partage d'expérience.
- 8° Mettre en place un système de monitoring, de suivi et d'évaluation des performances en matière de sécurité routière.



 N. M. M.

 S. T. B.

 EL KHOLTI

 GTC

 CHRAÏBI

 EL ALAOUI

 BOUABDILOU

 BOUABDILOU

 BOUABDILOU

 M&B Transport

 Casablanca, le